

PÔLE MUSICAL DE L'UNION

Château de Malpagat - Allée de Roncevaux - 31240 l'UNION

Tel : 05.61.74.02.01 - Mail : pole@musiqueunion.fr

Site : www.ecoledemusiquedelunion.fr

MME :

MR :

NOM, PRENOM DU RESPONSABLE pour les mineurs :

.....

ADRESSE :

.....

TEL. FIXE : TEL. PORTABLE :

E-MAIL :

IMPORTANT : Le pôle musical communique régulièrement par email avec ses adhérents

RESERVE A L'ADMINISTRATION :

DA DP

NOM, PRENOM de l'élève :

Tél de l'élève :

Date de naissance :

Pratique de musique d'ensemble :

Orchestre Ecole Harmonie Chorale Adultes Banda 31 Big Band
 Big Band école Atelier Jazz/Musique actuelle Symphonique

FORMATION MUSICALE : voir imprimé HORAIRES FORMATION MUSICALE			
NIVEAU	JOUR	HORAIRES	
			1er choix
			2 ^{ème} choix

INSTRUMENT : Inscrivez une tranche horaire de 45 minutes

ENSEIGNANT :

INSTRUMENT	JOUR	HORAIRES	

CHORALE POUR ENFANTS : obligatoire en 1ère et 2ème année de solfège

LUNDI <input type="checkbox"/> 17H-17H30	MERCREDI <input type="checkbox"/> 13H30-14H
---	--

EVEIL MUSICAL : MERCREDI			
14h -15H : 5/6 ANS <input type="checkbox"/>	15H00 -15H45 : 4/5 ANS <input type="checkbox"/>	15H45 -16H15 : 3/4 ANS <input type="checkbox"/>	11H30 -12h00 : *2/3 ANS <input type="checkbox"/>

* avec parents

PAIEMENT (regroupé pour toute la famille)

Adhésion individuelle : 15€

Adhésion familiale : 20€

Cotisation annuelle :

Assurance* : 10€ x Instrument(s)

* Obligatoire pour les instruments de l'école de musique en location,
Facultative pour les autres mais fortement conseillée
Tarif annuel par instrument (voir conditions en annexe)

Montant total dû :

Une fois

3 fois

Octobre
Décembre
Février

Chèques vacances

(Chèque de caution obligatoire)

*ASSURANCE IDENTIFICATION INSTRUMENT

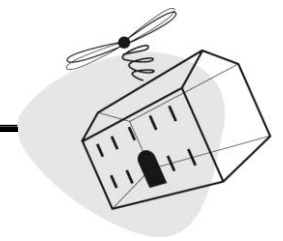
INSTRUMENT	MARQUE	MODELE	N° SERIE

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare autoriser le pôle musical de l'Union à faire paraître sur tous supports (presse, site internet, etc...) les photographies ou vidéos sur lesquels je peux apparaître ainsi que mon (mes) enfant(s).

Signature de l'adhérent ou du représentant légal :

A L'UNION, le

LES MODALITES DE RE-INSCRIPTION



1 – **Vérifier, Corriger ou Remplir** le formulaire de réinscription.
Toutes les informations demandées sont indispensables (fiche 1)

2 – **Remplir** la fiche individuelle de l'élève. (fiche 2) **une feuille par élève.**
Choisissez les jours et les horaires des cours que vous souhaitez suivre en instrument et en formation musicale. Ce choix sera respecté dans la mesure du possible.

3 - **Calculez la cotisation (par famille)** (fiche 3) en tenant compte de votre lieu de résidence et de la réduction accordée pour les autres membres de la même famille. **En cas d'inscription familiale, le ou les adultes sont comptés comme premier membre (si adulte il y a) vient ensuite le 2^{ème} membre, le 3^{ème}, etc**

Ajoutez 15€ pour une adhésion individuelle ou 20€ pour une adhésion familiale.

Le montant total de votre inscription comprend : l'adhésion + la cotisation + l'assurance (option facultative)

En option, vous pouvez adhérer à l'assurance instrument **10€ par instrument** (voir conditions sur la notice en annexe)

4 – **Choisir le mode de règlement (libellé** du/des chèque(s) au nom du **Pôle musical de L'Union**

Le dépôt des chèques pour un règlement en 3 fois commence en octobre 2024 Le 2^{ème} chèque sera encaissé en décembre 2024 et le 3^{ème} en février 2025.

Il est possible d'échelonner le paiement (6 mois maximum) et/ou de régler votre cotisation par CHEQUES VACANCES, même si vous les recevez plus tard dans l'année. (dans ce cas il faut joindre un chèque de caution du montant total équivalent à la somme que vous souhaitez régler en chèque vacances. Cette caution ne sera pas encaissée et rendue en échange des chèques vacances)

Si la personne établissant les chèques ne porte pas le même nom de famille que l'élève inscrit(e), veuillez mettre au dos des chèques le nom de l'élève.

5 - Mettre dans une enveloppe :

- * la fiche 1 remplie/corrigée
- * la ou les fiches 2 remplie(s) suivant le nombre d'élèves
- * la fiche 3 remplie et signée
- * Le ou les chèques correspondant à la totalité de la cotisation individuelle /familiale

Pour les adhérents de l'Union : rajouter une photocopie de justificatif de domicile : Sans présentation de justificatif de domicile vous ne pouvez prétendre à l'application du tarif « Habitant de l'Union ».

6 – **Votre dossier doit nous parvenir par courrier ou être déposé dans la boîte aux lettres le plus tôt possible et au plus tard le 31 août 2024** (la boîte aux lettres de l'école se trouve en haut de l'Allée de Roncevaux).

7 – **Du mercredi 04 au mardi 10 septembre**, vous devez obligatoirement prendre contact avec votre professeur d'instrument pour choisir/confirmer votre horaire de cours. (Tableau des permanences joint)

8 - **Début des cours d'instrument et de solfège : MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2023**